

GDF SUEZ DolceVita vous accompagne dans votre projet d'éco-efficacité aux énergies renouvelables

CHOISISSEZ LA MENSUALITÉ ADAPTÉE À VOTRE BUDGET
 PARMIS NOS 3 FORMULES :
 Nous vous aidons à réaliser vos travaux grâce à une solution de
 financement* à taux aidés par GDF SUEZ à partir de 1,95% TEG annuel fixe.

MONTANT de 1 500 à 21 500 €	MENSUALITÉ ECOTONIC à partir de 120 €				MENSUALITÉ ECORELAX à partir de 90 €				MENSUALITÉ ECOZEN à partir de 60 €			
	Mensualité	TEG annuel fixe*	Exemple	Durée en mois / Montant total dû**	Mensualité	TEG annuel fixe*	Exemple	Durée en mois / Montant total dû**	Mensualité	TEG annuel fixe*	Exemple	Durée en mois / Montant total dû**
1 500 à 4 000 €	120 €	1,95%	3 000 €	26/3 064,57 €	90 €	3,95%	3 000 €	36/3 179,48 €	60 €	4,95%	3 000 €	56/3 357,41 €
4 001 à 6 000 €	150 €	3,95%	5 000 €	36/5 299,15 €	110 €	4,55%	5 000 €	50/5 486,78 €	85 €		5 000 €	68/5 719,37 €
6 001 à 8 000 €	180 €		7 000 €	42/7 493,07 €	130 €		7 000 €	61/7 824,68 €	105 €		7 000 €	78/8 170,10 €
8 001 à 10 000 €	200 €	4,55%	9 000 €	50/9 866,59 €	150 €	4,65%	9 000 €	69/10 232,04 €	115 €		9 000 €	95/10 836,84 €
10 001 à 12 000 €	220 €		11 000 €	56/12 191,50 €	170 €		11 000 €	75/12 646,37 €	135 €		11 000 €	99/13 364,21 €
12 001 à 15 000 €	275 €		13 000 €	53/14 322,20 €	215 €		13 000 €	69/14 795,81 €	150 €		13 000 €	107/16 028,61 €
15 001 à 18 000 €	320 €		16 000 €	56/17 733,09 €	240 €		16 000 €	78/18 481,64 €	170 €		16 000 €	119/20 163,96 €
18 001 à 21 500 €	375 €		20 000 €	60/22 330,76 €	285 €		20 000 €	82/23 300,31 €	195 €		20 000 €	133/25 865,69 €

* Prêt affecté sous réserve d'acceptation par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. TEG annuel fixe bonifié par GDF SUEZ de 1,05% à 4,95%. Mensualités fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une 1^{ère} échéance 30 jours après le décaissement. ** Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative. Conditions au 01/01/2015 pouvant être modifiées sans préavis.

Le Prêt DolceVita énergies renouvelables est réservé aux particuliers, dans le cadre d'une installation de chauffage/eau chaude aux énergies renouvelables, pour financer :

- Une PAC eau/eau, air/eau ou air/air
- Un équipement de régulation
- Un chauffe-eau thermodynamique à accumulation
- Un appareil indépendant de chauffage au bois ou une chaudière biomasse individuelle

Et, en complément, des travaux d'isolation thermique :

- En comble perdu ou en rampant de toiture, des murs en façade ou pignon, du sol sur ou sous plancher bas, des toitures terrasses
- Sur les fenêtres de toiture, les autres fenêtres ou portes-fenêtres

Voir les conditions d'éligibilité des matériels dans la demande de prêt (fiche de solvabilité).

- > Prêt affecté de 1 500 à 21 500 €
- > TEG annuel fixe de 1,95% à 4,95% (taux débiteurs fixes correspondants de 1,93% à 4,84%)
- > Durées de 13 à 147 mois
- > Mensualités de 60 à 375 €
- > 0 € de frais de dossier

Exemple pour un montant financé de 7 000 € au TEG annuel fixe de 4,55% (taux débiteur fixe correspondant : 4,46%) : durée de remboursement de 61 mois avec une mensualité ECORELAX (hors assurance facultative) de 130 € (dernière mensualité pour solde : 24,68 €). **Montant total dû** (capital + intérêts) hors assurance facultative : **7 824,68 €**.

Coût mensuel de l'assurance facultative au Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAE) de 2,30% pour 7,00 € supplémentaires par mois (si moins de 60 ans à la date de souscription). Montant total dû au titre de l'assurance de 427,00 €. Assurance couvrant le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ainsi que l'Incapacité Totale de Travail (ITT).

ASSURANCE FACULTATIVE :

- Coût mensuel pour 1 000 € empruntés (en sus de la mensualité) : 1 € si l'emprunteur est âgé de moins de 60 ans à la date d'adhésion, 1,40 € si l'emprunteur est âgé de 60 ans ou plus à la date d'adhésion.
- -20% pour le co-emprunteur sur sa cotisation d'assurance éventuelle, dans le cas d'une adhésion de l'emprunteur et du co-emprunteur.

Souscription sur le contrat de crédit : les conditions de cette assurance peuvent être consultées sur la notice d'information jointe au contrat de crédit et sur www.banquesolfea.fr